



Commune de VÉNÉJAN

Commission « Développement, Activité et économie locale » Compte rendu réunion du 17 novembre 2015 avec les Entreprises et Artisans

Présents

Mairie : Béatrice Loison, Bénédicte Chauvet, Richard Verdier, Sophie Valla.

Entreprises et Artisans :

Mmes Bonnevide (coiffeuse à domicile) et Gougis (architecte)

MM. Bouyer (BTP), Eyraud (DER), Fries (La main tendue), Louche (Bellefeuille), Meynard (Fidetec) et Archi.

Absents excusés

Mairie : M. le Maire (Au Conseil Régional pour subventions à la Commune)

Entreprises et Artisans : MM. Peschier (SOMEC), Surel (plaquiste), Beaumet (Plomberie), Pontier (Plomberie)

Une mise à jour doit être faite sur le site suite à l'implantation de Mme Gougis (architecte d'intérieur) et de M. Fries (La main tendue).

M. Louche demande que soit diffuser sur le PMV les deux journées concernant les « Primeurs ». Il nous signale deux décharges : une en bas du tunnel aux Cabanes et l'autre après le tunnel en allant vers Saint-Alexandre.

Lors de cette seconde réunion 2 points ont été abordés :

❖ Zone Artisanale

- Une construction individuelle serait en cours de réalisation, alors que le règlement stipule que seuls sont autorisés des logements pour le « gardiennage » de 30 m².
- Un entretien est nécessaire pour le chemin communal qui dessert la parcelle de M. Eyraud : ornières et affaissements par l'eau de pluie qui détériore le grillage. Des photos nous ont été remises lors de cette réunion.
- Mauvaise implantation de l'éclairage public à proximité du terrain de M. Eyraud et de plus il ne fonctionne pas.
- Débroussaillage (Remarque faite également du côté du Domaine de Bellefeuille).
- La zone artisanale prend des allures de décharge à ciel ouvert (Somec).

❖ Panneau d'information

M. Eyraud demande pourquoi le panneau sur lequel étaient indiquées toutes les entreprises de la zone a été enlevé ? Sophie signale que les informations n'étaient soit plus d'actualité et que certaines lames étaient abîmées. Les lames ont de plus été réutilisées pour la nouvelle signalétique.

Nous avons abordé ensuite la mise en place d'un panneau-carte qui doit permettre la localisation des entreprises sur la commune. Il donnera comme information le nom et un numéro de téléphone de l'entreprise et/ou de l'artisan. Il n'a aucune vocation publicitaire. Ce panneau sera entièrement financé par la commune. Ce plan sera téléchargeable sur le site Internet de Vénéjan.

Parmi les personnes présentes certaines ne souhaitent pas être localisées sur le plan puisqu'il s'agit de leur domicile, mais demande que le nom de leur entreprise et leur numéro de téléphone y figurent. (Il s'agit d'Instinctif et Mme Gougis l'architecte).

Des remarques sont faites concernant l'implantation :

- choix de l'abribus qui ne semble pas être le plus judicieux : affluence de circulation au cœur du village et suivant les horaires cela va engendrer des problèmes de circulation ;
- difficulté pour les livreurs suivant le gabarit du véhicule.

Il est donc proposé par les entreprises de positionner ce panneau à l'entrée du village et de conserver dans la mesure du possible la voie de stationnement des cars pour faciliter l'arrêt des livreurs, des représentants, des commerciaux... Si cela n'est pas possible prévoir vers les ateliers une aire de stationnement pour ce panneau.

Questions diverses

- Entreprise BOUYER (Entreprise de maçonnerie), depuis 7 ans sur la commune, s'interroge du fait que la mairie ne l'a jamais consulté pour la réalisation de travaux.
- Entreprise FIDETEC demande si les entreprises de Vénéjan seront consultées pour la réhabilitation du foyer Maurice Fost ?
- M. Fries demande si la municipalité l'autorise à déposer au service technique des coupes de bois comme « Sève » pour les personnes qui connaissent des difficultés financières ?
- Déchetterie du SITDOM : les entreprises sont taxées à hauteur de 400 € par véhicule et par an pour accéder à ce service. Le service proposé ne répond pas à leurs besoins ou leurs attentes (quantité et horaires identique à ceux des particuliers qui viennent eux gratuitement). Les dépôts sauvages risquent donc fortement d'augmenter comme c'est déjà le cas par endroit sur le village.